Voyant ses dires refutés, Carrette déclara alors qu'il avait un contrat avec M. Flobert, photographe, à Lille. Ce Monsieur appelé à déposer, ne put que manifester son grand étonnement d'être mêlé involontairement à cette affaire.

L'inculpé quoique accusé par tous les témoins, maintint ses dénégations.

L'interrogatoire et confrontation finis, il a été reconduit en prison. Il comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel.

LA TENTATIVE DE SUICIDE DE LA RUE DE NANTES. — Nous avons signalé hier, les circonstances de la dramatique tentative de suicide de la rue de Nantes. L'état du désespéré, Jules Bouche, qui se trouve en traitement, à l'Hôpital Civil, est aussi satisfaisant que possible.

UN CHEVAL SUCCOMBE A LA TACHE. — Dans la soirée de mercredi, vers neuf heures, un marchand de pommes de terre revenait de Menin, avec un chargement traîné par un vieux cheval. Arrivé place du Calvaire, devant l'estaminet de « La Citerne », l'animal fut pris d'un malaise subit et s'affaissa sur la chaussée. Le conducteur fit mander les vétérinaires MM. Philippe et Tétard, mais malgré leurs soins, le cheval succomba jeudi dans la matinée, à la place même où il était tombé la veille. M. Lebrun, équarisseur, à Mouvaux, a procédé à l'enlèvement de la bête.

Celle-ci appartenait à M. Delplanque, marchand de viande chevaline, rue du Caire. Le boucher l'avait prêtée au marchand de pommes de terre pour effectuer le transport de sa marchandise.

ENCORE UNE BICYCLETTE VOLÉE. — M. Dedonder, marinier à bord de la bélandre « Golf », amarrée au quai du Halot, avait déposé jeudi matin, vers dix heures et demie, sa bicyclette sur le bord du canal. Peu de temps après, quand il voulut la reprendre, celle-ci avait disparu. Cette machine représente une valeur de 150 francs.

Plainte a été déposée à la police. M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours d'une tournée effectuée en ville, dans la journée d'hier, la fourrière a capturé quatre chiens qui erraient sur la voie publique.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles Centrales, jeudi matin : Prunes, 290 kil. ; poires, 90 kil. ; amandes vertes, 30 kil. ; tomates, 210 kil. ; cerises, 300 kil. ; groseilles vertes, 40 kil. ; marée, 820 kilos.

MOUVAUX

Entre propriétaire et locataires

Nous recevons la lettre suivante :

Mouvaux, le 11 juillet.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous vous prions de bien vouloir insérer la lettre suivante qui note quelques rectifications :

1° Ce n'est pas une grève que nous faisons, puisque personne n'a refusé de payer son loyer à l'ancien prix, c'est simplement un conflit d'ordre économique. C'est la receveuse qui, par ordre du propriétaire, a refusé de toucher sans l'augmentation.

2° Vous dites et ce, d'après M. Mathon-Bertrand, que l'augmentation n'est que de 1 fr. alors que les anciens payaient 13 et 14 francs, prix qu'il met à 15 francs. Les maisons vides sont à louer à 16 francs, ce qui fatalement fera que d'ici 1 an ou 2 au plus tard, les anciens seront remplacés par d'autres, de ce fait les maisons auront subi des augmentations de 2 et 3 francs par mois.

3° Ce n'est pas après une vingtaine d'année que les maisons sont bâties qu'il doit s'apercevoir qu'elles sont dans un quartier gai, bien aéré, alors que dans ces moments nous respirons une odeur qui est loin d'être celle de la rose, dans une rue qui possède des flaques de boue et des monts d'ordure, alors que nous sommes infestés le soir et la nuit par des nuées de cachepins, de fourmis, de cafards, de chenilles venant des champs environnants et d'autres insectes tout aussi nuisibles.

Les maisons analogues, se trouvant dans les environs sont à 13 francs en moyenne. Nous avons un grand jardin comme un mouchoir et des cabinets pour cinq personnes.

Au moment où tous les vivres de première nécessité augmentent, nous rendant la vie de plus en plus chère et de plus en plus difficile où les ouvriers ont le plus de peine à gagner leur salaire et à pouvoir arriver à vivre en se serrant bien souvent la ceinture, nous voyons avec peine un propriétaire augmenter nos loyers.

Les locataires des 100 maisons ont décidé de continuer la lutte jusqu'à satisfaction complète, regrettant l'intransigeance du propriétaire qui les force à lutter pour leur nécessaire.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations.

Pour le Comité et par ordre :
Joseph VANTIEGHEM.

UNE ALERTE. — Dans la matinée de jeudi, vers neuf heures, les pompiers étaient avisés qu'un incendie venait de se déclarer dans l'usine de MM. Lorthiois frères, à Mouvaux-les-Francs. Au premier signal, ils se transportèrent sur les lieux avec le matériel de secours ; seulement leur intervention fut inutile, car le feu était déjà éteint. L'incendie s'était communiqué dans des chardons au séchoir et le personnel avait pu le circonscrire en très peu de temps à l'aide de seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

A neuf heures et demie, les pompiers avaient réintégré leur caserne. Le feu avait été occasionné par l'échauffement.

LA DUCASSE DES FRANCS. — C'est le dimanche 21 juillet qu'aura lieu la ducasse du quartier des Francs à Mouvaux. Des jeux nombreux sont organisés.

LILLE

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — L'excursion aux Gorges du Tarn, annoncée pour le 14 août, sera avancée de deux jours, et aura lieu du 12 au 22 août. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

L'estomac le plus robuste peut être accidentellement en voyage sujet à une mauvaise digestion. Avoir soin de se munir de **Comprimés VICHY-ETAT**, et en prendre 3 ou 4 dans un peu d'eau, en dehors des repas. 10230a

Convois Funèbres

Mademoiselle Elodie-Albertine DE VREYER, fille de **Mme Louis DE VREYER-DESURMONT,** décédée à Roubaix, le 10 juillet 1912, dans sa 30me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **vendredi 12 courant, à 8 heures** ; Vigiles, **le même jour, à 6 h. 1/2** ; Convoi et Service Solennels, le **samedi 13 dudit mois, à 9 h. 1/2,** en l'**Eglise du Sacré-Cœur.** Assemblée, rue d'Avelghem, 27.

Monsieur **Louis LEROUGE,** décédé à Roubaix, le 11 juillet 1912, dans sa 74me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels **samedi 13 courant, à 8 h. 1/2,** en l'**église Saint-Jean-Baptiste,** sa paroisse. Vigiles **le même jour, à 4 heures.** Assemblée, 115, rue du Moulin. 33052d

Messes et Obits

Madame **Victorine LEFEBVRE,** veuve de Monsieur **Théophile DESBARBIEUX,** décédée à Roubaix, le **21 juin 1912, dans sa 77me année, administrée des Sacrements. Obit Solennel du Mois lundi 15 juillet, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth.** 33053d

Monsieur **Maurice DEBODENANCHE,** Membre de la Société de Gymnastique « L'Intrépide », décédé à Roubaix, le **7 juin 1912, à l'âge de 17 ans et 4 mois. Obit Solennel du Mois le lundi 15 juillet, à 9 heures, en l'église du Très Saint-Rédempteur.** 33052d

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING

Théâtre Municipal de Tourcoing. — Parmi les nouveautés que M. Santara se propose de nous donner l'hiver prochain, nous voyons figurer un drame lyrique en deux actes, du jeune et déjà célèbre compositeur Nérini : « Le Soir de Waterloo », un des plus grands succès de la Gaîté Lyrique, à Paris. L'auteur a promis formellement à M. Santara de venir diriger les dernières répétitions ; c'est donc une belle soirée de gala de plus en perspective. Plusieurs habitués du Théâtre nous demandent si nous n'aurons pas un ballet, ce qui donnerait encore plus d'éclat à nos représentations lyriques ; nous transmettons cette demande à M. le Directeur, en le priant d'examiner la question.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 juillet 1912

Présidence de M. MEUSY, vice-président

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Le 4 juin, dans l'après-midi, un journalier, Charles Kennebrouck, 20 ans, étant ivre, voulait à toute force se faire servir à boire sans bourse délier à l'estaminet Delreux, à Leers. Pour le calmer, le garde Delcour, qui passait, mit l'homme au violon, mais quand vint le soir le délivra, son excitation étant calmée. Kennebrouck partit en droite ligne à l'estaminet Delreux, où pour se venger il démolit les volets et la vitrine. Son méfait lui vaut 6 jours de prison.

ENTRE VOISINS. — Le 12 juin, Christophe Vannès, 51 ans, tisserand, rue Miribel, à Wattrelos, attendait dans son pigeonnier l'arrivée d'un de ses pigeons. Celui-ci s'abattit à un certain moment dans sa cour, mais au moment où il allait prendre terre, Vannes vit son voisin, Isaïe Vanaverbecke 48 ans, tisserand, jeter des pommes de terre après l'animal pour l'empêcher de se poser. Fureur de Vannès qui descend et inflige une maîtresse correction à son voisin, lequel à son tour se venge et répond par des arguments de même nature. Résultat : 25 fr. d'amende à chacun d'eux.

UN CYCLISTE IMPRUDENT. — Le 5 juin, vers une heure de l'après-midi, Jean Sanders, 23 ans, homme de peine à Wattrelos, circulait à bicyclette sur un trottoir de la rue d'Audenarde au même lieu. Sans faire attention, il alla se jeter dans un groupe de petites filles qui se rendaient à l'école et s'il bouscula les autres il fit tomber dans le ruisseau tout en y tombant lui-même, la jeune Blanche Moreaux, 5 ans. A sa sœur ainée, Marie Moreaux, âgée de dix ans, il occasionna une entorce de la cheville gauche.

Mais alors sans s'inquiéter de rien, Sanders remonta sur sa machine et prit la fuite, aggravant son cas.

Pour blessures par imprudence, Sanders est condamné à 50 francs d'amende, mais pour délit de fuite il encourt dix jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — 16 fr. d'amende à Julien Vandenbussche, 27 ans, rattacheur à Wattrelos, qui, le 9 juin, audit lieu, fut surpris par le garde Tounel alors qu'il pêchait dans le canal de Roubaix avec une ligne de fond.

— 20 jours avec sursis à Léon Debosère, 20 ans, représentant de commerce à Marcq-en-Barœul, qui enleva le vélo que le garçon boucher Lefebvre de Croix, avait déposé à la porte d'un client pendant qu'à l'intérieur de la maison il le servait. Debosère rendit la machine, mais est néanmoins condamné : il n'a pu faire de farce puisqu'il ne connaissait pas le volé.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 11 juillet 1912

Présidence de M. LEGLERCQ, juge

LE PARC BARBIEUX EST-IL UNE VOIE PUBLIQUE OU UNE PROMENADE ? — Cette question était posée à l'audience du 17 mars derniers, devant le Tribunal Civil de Lille, par la Ville de Roubaix contre un propriétaire de l'avenue Le Nôtre, M. Voreux-Caux, dont l'habitation se trouve près du peignage Holden. Désireuse de conserver au Parc Barbieux sa nature de promenade publique, la Ville de Roubaix, une fois l'Exposition du Nord de la France terminée, manifesta ses intentions par diverses mesures qu'il est inutile de rappeler ici.

M. Vireux-Caux, pour l'usage de sa propriété, prit accès sur l'avenue Le Nôtre, démolit les trottoirs en certains points, enleva sur d'autres terres-bordures et graviers et fit placer dans le sol de l'avenue des tuyaux de canalisation.

A plusieurs reprises la Ville de Roubaix protesta et M. Voreux-Cau paraissait vouloir se soumettre quand tout à coup il notifia à la Ville son droit d'agir comme il l'avait fait et ce pour diverses raisons qu'il exposa par la suite au Tribunal.

L'instance fut introduite et l'affaire plaidée au 7 mars, par Me Brackers d'Hugo, alors avocat de la Ville de Roubaix, et Me Thery père pour M. Voreux-Caux. Depuis lors, le délibéré fut prolongé à diverses reprises. Des pourparlers, en effet, disait-on, avaient été engagés entre M. Voreux-Caux et la nouvelle Municipalité et devaient aboutir à une solution amiable.

Cependant aucune solution de ce genre ne venant à aboutir, le Tribunal a rendu ce jour son jugement dans cette affaire.

Dans divers attendus il constate tout d'abord que le Parc Barbieux est la propriété incontestable de la Ville de Roubaix qui l'a construite à ses frais.

En droit il est hors de doute que les riverains d'une promenade publique ne peuvent avoir les mêmes droits que les riverains d'une voie publique ordinaire.

En fait, M. Voreux-Caux invoque une convention passée avec la Ville de Roubaix. Le droit de passer avec de lourds chariots chargés dans l'avenue fut concédé mais ce n'est pas la une convention susceptible de changer la nature du sujet. Le jury d'expropriation ne lui allouant 1 fr. de dommages-intérêts lui a donné acte de cette concession et cela non plus ne peut aboutir au résultat invoqué par M. Voreux-Caux.

Aussi, dans son dispositif, le jugement du Tribunal conclut que c'est sans droit que M. Voreux-Caux a agi et sous une astreinte il le condamne à démolir les divers travaux par lui faits. De plus, il le condamne envers la Ville de Roubaix à 100 fr. de dommages-intérêts.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 11 juillet 1912

Président, **M. Mauget,** juge de paix. — Ministère public : **M. Delteil,** commissaire de police, chef du service de la Sûreté.

— **Les jeux sur la voie publique.** — Julien Vereist, âgé de 14 ans, zingueur, demeurant rue du Fort, 108, est condamné à 2 francs d'amende, pour avoir joué à la balle sur la voie publique, en contravention à l'article 221 du règlement de police municipale. Cet article dit : « Sont interdits notamment : 1° Les jeux de barres, de billes et tous autres jeux pouvant blesser les passants ou gêner la circulation. »

— **Les affaires du travail.** — MM. Albéric Flon, surveillant de travaux chez M. Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy, et Camille Watteau, surveillant chez M. François Delfosse, entrepreneur, rue du Moulin, sont condamnés chacun à deux amendes de 5 francs et aux dépens, pour défaut de garde-corps rigides à des échafaudages au chantier de la « Goutte du Lait ». — Trois amendes de 5 fr. à MM. Maurice Delrue, tailleur de pierres, rue de Flandre, 122, et Paul Delemme, confiseur, rue Décrème, pour infraction diverses aux lois du travail. — 5 francs à Mme Julia Houzé, femme Delebois, fleurs artificielles, rue de Lannoy, 109, pour défaut d'affichage des lois et décrets concernant le travail.

— **Cyclistes en défaut.** — 2 francs d'amende à M. Alphonse Vandenabeele, 18 ans, journalier, à Wattrelos, au Vieux Sapin-Vert, qui a contrevenu à l'arrêté préfectoral du 30 avril 1893, en circulant à bicyclette le long du chemin de halage du canal de Roubaix à Wasquehal. — 3 francs à MM. Alois Vanoverbeke, teinturier à Saint-Genois (Belgique), et Elie Pauwels, manœuvre de maçon, à Mouscron, qui sont entrés en France avec des bicyclettes dépourvues de plaques d'identité.

— **Ecoulement d'eau insalubre.** — L'article 266 du règlement de police municipale dit : « Il est défendu de laisser couler sur la voie publique les liquides, quels qu'ils soient, provenant des fabriques, usines, magasins ou dépôts de marchandises quelconques, les eaux ménagères provenant des habitations et toutes eaux insalubres. »

M. Oscar Sebosse, confiseur, rue de Blanchemaille, 49, qui a laissé couler dans le fil d'eau du trottoir de l'urine de cheval, provenant de son écurie, est condamné, pour infraction à l'article précité, à 3 francs d'amende.

— **La loi Grammont.** — 5 francs d'amende et les dépens à Pierre Huyghe, marchand de lait, à Wattrelos, pour mauvais traitements envers un chien attelé sous une charrette à bras.

— **Police des automobiles.** — 10 francs pour excès de vitesse à M. Maurice Merlin, mécanicien d'automobiles, rue de la Chambre-des-Comptes, à Lille, et 6 francs, pour la même contravention, à MM. Jules Devallée, rue de Roubaix, 41, à Croix, et Maurice Lenoir, propriétaire à Flers-Breucq.

6 francs également à M. Louis Fauchille, négociant, rue de Solférina, à Lille, qui a passé avenue Jussieu, avec une automobile, ce qui est interdit par les articles 2916 et 292 du règlement de police municipale.

— **Poursuites contre des propriétaires.** — 2 fr. à M. Henri Briet, propriétaire, rue Vauban, 41, pour ne pas avoir construit une bordure de trottoir, devant une de ses propriétés, boulevard de Reims, ce qui avait été ordonné par arrêté du 31 mars 1912. — 3 francs à Mme Delattre-Fournier, pour même contravention constatée rue de Lannoy. — 2 francs à M. Cyrille Plamiont, propriétaire, rue Pelart, qui n'a pas fait réparer un trottoir, rue du Vieil-Abreuvoir. — 3 francs à M. Manlieu Hortent, propriétaire à Mouscron, pour défaut de balayage, rue Turgot, et 3 francs à M. Alexandre Dujardin, à Mouscron, pour défaut de balayage, défaut de clôture à un terrain vague et avoir laissé subsister un dépôt d'ordures sur le dit terrain.

— **Police des mœurs.** — 5 francs d'amende et un jour de prison à Jeanne Galle, rue des Longues-Haies, cour Verkinder, qui ne s'est pas présentée à la visite sanitaire.

— **Rixes et violences.** — Sont condamnés à une amende équivalente à une journée de travail : Gustave Dumouilin, marchand de tissus, rue de Mulhouse, à Lille, qui a frappé M. Alfred Bréant, tabletier, grande Rue, à Roubaix, et Gustave Delfosse, ébéniste, rue du Fort, 108, qui a frappé M. Jules Lannoy, qui a [illegible] 25 francs pour rixe, diffamation de chiens, etc.

CONSEIL DE GUERRE DU 1re CORPS D'ARMÉE

Présidence de M. le colonel du génie **Bayet**

— **Abus de confiance.** — Un maréchal des logis du 41e régiment, T.... est accusé d'abus de confiance pour avoir « détourné un écrit contenant obligation ou décharge et remis à titre de mandat ». L'accusé est condamné à un an de prison avec sursis.

— **Insoumissions.** — Jules Taverne, jeune soldat de la classe 1910 du recrutement de Lille. Un an de prison. Défenseur, Me Delpierre. — Louis Fuart, jeune soldat de la classe 1904 du recrutement d'Avesnes. Deux mois de prison avec sursis. Défenseur, Me Marchant. — Arthur Leverrier, réserviste de la classe 1899 du recrutement de Mamers. Six mois de prison. Défenseur, Me Marchant.

— **Désertion.** — Le soldat Louis Leriche, 9e canonnier-conducteur au 15e régiment d'artillerie, est accusé de désertion à l'étranger, avec emport d'effets et dissipation de ces mêmes effets. Trois ans de travaux publics. Défenseur, Me Delpierre.

— **Port illégal d'insigne.** — René Niou, sapeur au 3e génie, a porté illégalement les insignes de caporal. Deux mois de prison. Défenseur, Me Marchant.

— **Outrages à un supérieur.** — Le soldat Florent de Cuyper, du 84e régiment d'infanterie, est accusé d'outrages envers un supérieur à l'occasion du service. Cinq ans de prison. Défenseur, Me Marchant.

— **Tentative d'évasion.** — Comparaissent ensemble les soldats : Lucien Bailleul, cavalier au 21e dragons, détenu à la prison militaire, et Henri Theron, soldat au 8e d'infanterie, détenu également. Bailleul a, tout récemment, été condamné pour désertion avec récidive aux travaux publics. Tous deux comparaissent maintenant à nouveau sous l'inculpation de tentative d'évasion. Chacun six mois de prison. Theron était défendu par Me Diligent, et Bailleul par Me Marchant.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX
Conservatoire National de Musique de Roubaix

Deuxièmes classes. — *Piano* (Demoiselles). — Professeurs : Mme Bauters-Leman et Mlle Drouffe. — 1re mention : Gyptis Akiba, Marie-Thérèse Prus, Berthe Cloez, Marthe Naessens, classe de Mlle Drouffe ; Raymonde Lepers, cl. de Mme Bauters-Leman ; Marguerite Florin, Mac Gregor Gladis, et Marguerite Desanois, cl. de Mlle Drouffe.

2e mention : Thérèse Cresson, et Marthe Vanboolfind, cl. de Mme Bauters-Leman ; Proserpine Cappaert, Irma Rykbosch, Eugénie Clay, cl. de Mlle Drouffe ; Raymonde Delys, Marcelle Moulin, Suzanne Delobel, Jeanne Appourchaux, Suzanne Leman et Lucienne Divoy, cl. de Mme Bauters-Leman.

Classe de hautbois et basson. — Professeur : M. P. Laigre. — Hautbois : 2e prix, Edmond Florin ; 1er accessit, Jérôme Libbreckt.

Basson : 2e prix, Raoul Tétin.

Classe de contrebasse à cordes. — Professeur : M. H. Mercier. — 1er prix, Maurice Prez et Paul Dufermont ; 2e prix, Charles Horent ; 1er accessit, Paul Mangin.

Deuxième classe de violon (Garçons). — Professeur : M. Vandervelden. — 1re mention, Robert Liagre, Raymond Leblond et Maurice Noclain ; 2e mention, Maurice Tittellion, Marcel Wouasen, Victor Cousu, Auguste Butaye et Jean Sandevoir.

Classe de flûte. — Professeur : M. F. Dusausoy. — 2e prix, Maurice Vande Walle et Paul Moulard ; 3e prix, Paul Vandcorsselaere, et Georges Delescluses ; 1er accessit, Alphonse Carpentier et Maurice Grumiaux.

— **M. André Gateaux,** étudiant à la Faculté Catholique de Lille, fils de M. et Mme E. Gateaux-Legrand, et petit-fils du regretté M. Gustave Legrand, vient de passer avec succès son premier examen de doctorat (sciences juridiques), devant la Faculté de Dijon. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

— **Pensionnat St-Louis.** — La période des succès si glorieusement commencée par 6 brevets, 32 certificats élémentaires et 16 certificats complémentaires, se clôture brillamment aujourd'hui par 6 certificats supérieurs. Ont été reçus : Avec mention très bien, Léon Vantangeraert et Maurice Timal ; avec mention bien, André Mathieu, Lionel Hellebold et Léon Rouillaine ; avec mention assez bien, Alphonse Delneste. Ces succès font le plus grand honneur au Pensionnat St-Louis et à ses maîtres dévoués.

Dimanche 14 juillet, à 3 h. 1/2 précises, dans les cours du Pensionnat, fête de gymnastique. Le lendemain, 15 juillet, à 2 h. 1/2, distribution solennelle des prix.

— **Succès scolaire.** — Nous recevons la communication suivante : L'Ecole de garçons de la rue du Bois a remporté un brillant succès aux examens qui viennent d'avoir lieu pour le certificat d'études primaires. Les 19 élèves présentés ont tous été reçus et l'un d'eux a obtenu le 2e prix départemental. De plus, sur 14 mentions de dessin qu'il y avait pour tout le canton, 7, soit la moitié, ont été attribuées à des élèves de la rue du Bois. Ces beaux résultats font le plus grand honneur aux enfants, et surtout à leur dévoué professeur, M. Doudlez.

— **Cours classiques de piano.** — La distribution des prix des élèves des Cours classiques de Piano, aura lieu le jeudi 18 juillet, à 2 h. 1/2 précises, dans les salons du Grand Hôtel, sous la présidence et avec le concours de M. I. Philipp, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au Conservatoire de Paris, membre du Conseil supérieur M. de M. Victor Seiglet, officier de l'Instruction Publique, professeur au Conservatoire de Lille et du cours d'ensemble pour les Cours Classiques de Piano. Entrée du Grand Hôtel, 82, rue de la Gare.

NORD

SUICIDE A L'AGE DE 15 ANS A SAINT-AMAND. — Un jeune aide de la pharmacie Descamps, André Meuwaer, 15 ans, originaire de Lille, s'est empoisonné à l'aide de strychnine. On se perd en conjectures sur les causes de ce suicide.

TUÉ ACCIDENTELLEMENT A DORIGNIES. — M. V. Pirez, 20 ans, mineur, occupé aux mines de l'Escarpelle, a eu le bassin broyé par la chute d'une pierre. Malgré des soins énergiques, il ne tarda pas à succomber.

VOL A LA GARE DE LA MADELEINE. — Des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré dans la gare des marchandises de La Madeleine, où ils ont dérobé, dans un wagon, une centaine de paires de chaussures, destinées à la Société des Docks du Nord, rue Lavoisier, à Marquette.

Le montant du vol est estimé à environ 1.100 francs.

Ne jetez pas votre argent par la fenêtre ; si la publicité par affiches, prospectus, publications diverses ne vous rend pas, essayez celle d'un journal à grand tirage. Vous aurez avec la même dépense un rendement satisfaisant.

SOMME

UN ÉVADÉ DE LA MAISON CENTRALE DE LOOS, Louis Roger, 33 ans, vient de se faire arrêter par la gendarmerie de Saint-Valéry. Conduit à Abbeville, il y fut écroué en attendant sa réintégration à Loos.

ORDRES DE BOURSE
au comptant et à terme
PLACEMENTS EN FONDS D'ÉTATS
et emprunts de Villes
PAIEMENT DES COUPONS
avec vérifications gratuite des tirages
chez Messieurs
M. NAESSENS ET G. MARTIN
6, Rue de la Gare, 6, ROUBAIX. — Téléph. 61
33056d

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 11 juillet.

Notre Rente, très ferme au début à 92.55, revient en clôture à 92.30 contre 92.42. Les Fonds étrangers sont, pour la plupart assez calmes ; à noter toutefois l'avance du Portugais et du Turc unifié.

Les Etablissements de Crédit consolident leur avance de la veille. Chemins français stationnaires ainsi que Chemins espagnols.

Est Asiatique Français ferme à 210.

Le Rio Tinto abandonne une vingtaine de points à 1950.

En Banque, les mines d'or sont lourdes, ainsi que les diamantifères ; les valeurs de caoutchouc se montrent irrégulières, Malaya abandonne de nouveau une dizaine de francs, tandis que Pacoula reprend une légère avance.

Pétrolifères stationnaires : Franco-Wyoming 50 francs environ.

Capitaux restants dans l'ensemble : la Pena, San Miguel, la Huelva, San Pedro et Montecatini sont [illegible]

[illegible]

PETITGENT & WASHINGTON,
50, rue Joseph Le Peletier, Paris.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Une Séance mouvementée

DISCOURS DE M. WOESTE EN RÉPONSE AUX CRITIQUES DE LA GAUCHE. — M. HYMANS A LA TRIBUNE. — SES DÉCLARATIONS PROVOQUENT UN VIOLENT INCIDENT. SUSPENSION DE SÉANCE

Incident entre MM. Delvaux, député libéral d'Anvers, et Brifaut, député catholique

ENVOI DE TÉMOINS

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Beernaert, doyen d'âge.

DISCOURS DE M. WOESTE

M. Woeste. — Je tiens à demander à l'opposition quelle conclusion elle proposera à ce débat. Va-t-elle demander l'annulation de l'élection de Saint-Nicolas, contre laquelle aucune critique n'a été émise ni au cours de la période électorale ni ici ? Va-t-elle demander l'annulation de toutes les élections du pays ? Elle se couvrirait de ridicule.

M. WOESTE

Au surplus, je ne me plains pas de ce débat. Le pays vient de manifester sa confiance envers le gouvernement. L'opposition récrimine et elle se sert pour le faire d'une bien vieille arme. Le pays passera une fois de plus à côté de vous sans vous écouter.

La politique de M. de Broqueville

L'ère des maladresses n'est pas close, a dit le ministre des Chemins de fer. Mais il n'a pas ajouté ce que je vais dire : C'est que vous vous êtes adressés à un des ministres qui ont su, par leur politique loyale, sincère, juste et honnête, s'attirer le plus se sympathies. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Demblon. — Vous êtes un professeur de fraudes.

M. Woeste. — Vous n'avez cessé de proposer des mesures en faveur des ouvriers et lorsqu'on les accorde vous récriminez.

M. Demblon. — Vous avez toujours voté contre.

M. Woeste. — Vos propositions à vous n'étaient qu'une manœuvre. Vous espériez qu'elles ne seraient pas accordées, et vous vous proposiez de vous servir de ce refus comme arme électorale. (Très bien à droite.)

Ce qui est incroyable, a dit M. Masson, c'est l'activité. Encore qu'il l'ait admise jusqu'à un certain point, M. le ministre a étudié un plan de réforme. Ne faut-il pas un certain temps pour le mener à bien, pour organiser toutes les mesures. C'est là le véritable motif du retard justifiant la rétroactivité. Et en tout cas, si vous n'admettez pas la rétroactivité, proposez donc un projet de loi obligeant les bénéficiaires des mesures ministérielles à rapporter ce qu'ils ont reçu — d'après vous — indûment. Si vous ne le faites pas, c'est qu'au fond vous savez que toutes les faveurs étaient justes et raisonnables.

Les mesures prises par M. de Broqueville ont-elles corrompu le corps électoral ? Je vous rappelle, messieurs de l'opposition, au respect du Suffrage Universel. (Très bien à droite.)

M. Vandervelde. — Ne parlez pas du S. U., vous êtes son pire ennemi.

Le pays a soif de tranquillité et de paix

M. Woeste. — M. Lemonnier a dit que les mesures prises par le Gouvernement n'avaient pas corrompu le personnel de l'Etat.

Alors que signifie son discours ? Mais, sentant qu'il avait été trop loin, il a dit que quelques fonctionnaires avaient pu se laisser entraîner. Qu'il cite des noms et des faits.

M. Bertrand nous a dit que nous avions une majorité volée.

M. C. Huysmans. — Parfaitement !

M. Woeste — C'est donc le résultat du S. U. ?

M. Terwagne. — Plural. (Oui ! Oui ! à gauche.)

M. Woeste. — Vos protestations tendent donc à dire que les seuls électeurs pluraux se sont laissés corrompre. (Applaudissements à droite.)

Nous pouvons donc baisser le rideau et considérer la comédie comme jouée.

Fallait-il ne pas donner satisfaction aux populations ? Cette interpellation marque votre dépit et rien d'autre. Faites votre examen de conscience, messieurs. Le pays a soif de tranquillité et de paix. (Très bien à droite.)

M. Terwagne. — Plus de paix avant le S. U.

Les drapeaux des partis

M. Woeste. — Cette discussion prouve que le cartel n'est pas fini. Les interpellateurs MM. Bertrand, Masson, Lemonnier s'en viennent tour à tour développer le même thème. Tant mieux, messieurs. Continuez ! Ce n'est pas pour nous déplaire. Quelques éléments voudraient se dégager de l'étreinte révolutionnaire. Ils n'y parviennent pas. (Protestations à gauche.)

Ah ! vous croyez que votre tactique a été bonne ! Un bien ! je ne vous demande qu'une chose au nom de mon parti : Continuez ! (Salves d'applaudissements à droite.)

Le parti socialiste brandit le drapeau rouge. Il est suivi par les libéraux portant le drapeau bleu. Nous continuerons à porter, nous, le drapeau national, le drapeau de 1830. (La droite fait une ovation à M. Woeste.)

LE CARTEL

Déclarations de M. Hymans

M. Hymans. — M. Woeste vient de reprendre pour son compte les phrases qui ont couru dans la presse cléricale depuis le 2 juin.

On a provoqué contre notre programme une campagne de calomnies et on ne l'a pas discuté. Nous avons par l'alliance du cartel mené une politique qui nous était imposée par le circonstances. Depuis 28 ans nous luttons pour reprendre le pouvoir et gouverner le pays. Nous sentions que, seuls, nous n'y arriverions pas et nous avons réalisé une entente propre à satisfaire le pays et qui nous permettrait de vous renverser. Nous avions un programme comprenant le S. U., les retraites ouvrières et l'instruction obligatoire. Nous étions tous d'accord. (Applaudissements à gauche.)

M. Segers. — Quel S. U. ?

M. Hymans. — A 25 ans. Vous savez que c'est le S. U. réclamé par les libéraux. Nous n'avons jamais songé à faire des concessions à la Révolution ou à la République.

M. Segers. — Dites-nous si vous continuez la grève !

M. Hymans. — Je viens de vous dire quel était notre programme. Nous avons dit alors au pays et au parti socialiste : « C'est tout et c'est assez ».

Nous en sommes arrivés à une entente qu'on a appelé cordiale sur le programme que je viens de rappeler. Or, [illegible]

M. Segers. — Comment auriez-vous gouverné sans eux ?

M. Hymans. — Nous voulions renverser le gouvernement clérical et gouverner pour réaliser le programme que je viens d'indiquer avec le concours des socialistes.

M. Terwagne. — Et nous avons accepté.

M. Hymans. — Il ne s'agissait pas de réaliser le programme socialiste, mais de réaliser le programme commun, accepté par les deux partis. Les socialistes ont dit maintes fois qu'ils n'abandonnaient rien de leur programme, mais qu'ils ne demandaient aux libéraux leur concours que sur un programme commun : S. U., retraites ouvrières, instruction obligatoire.

VIOLENT INCIDENT

M. Hymans. — Les cléricaux se sont emparés des événements sanglants qui se déroulaient en France au moment des élections.

On répandait partout une affichette disant : « Si Bonnot et Garnier étaient électeurs en Belgique, pour qui voteraient-ils ? » (Cris à gauche : Pourbaix ! Pourbaix !)

N'y aura-t-il personne ici pour se lever et flétrir de pareils procédés de propagande ? (Cris à gauche : Qu'on répète cela ici ! — Tumulte.)

A Roulers, un de nos nouveaux collègues a dit : « Si tous les anticléricaux ne sont pas des canailles, toutes les canailles sont des anticléricaux. » (Nouveau tumulte. — Cris : Misérables ! Misérables !)

Il est indigne d'un Parlement comme le nôtre que certains de ses membres puissent proférer de pareilles paroles. (Cris : Misérables ! Misérables !) M. Demblon (debout à son banc). — Qu'il le répète !

M. Cavrot. — Saligauds !

M. Beernaert. — Je viens d'entendre le mot « Saligauds ».

M. Cavrot. — Oui, c'est moi qui l'ai dit et je le répète. (Tumulte prolongé.)

LA SÉANCE EST SUSPENDUE

M. Beernaert. — Je vous rappelle à l'ordre. (Bruit intense.)

La gauche pousse des vociférations sans fin. M. le président quitte le bureau, la séance est suspendue à 3 h. 10. Les discussions se poursuivent violentes dans l'hémicycle. M. Buyl se démène, et crie des injures à l'adresse d'un membre de la droite.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 3 h. 55.

M. Beernaert. — Je déplore profondément l'incident qui vient de se produire et les injures qui ont été dites ici à l'adresse d'un collègue. Si la vie parlementaire devait se développer dans une atmosphère semblable, elle deviendrait impossible. M. Cavrot est rappelé à l'ordre.

M. Destrée. — Il fallait faire respecter M. Hymans.

M. Beernaert. — Vous ne m'avez pas écouté.

M. Cavrot. — Je demande la parole.

M. Beernaert. — Vous l'aurez tantôt. La parole est à M. Hymans.

M. HYMANS POURSUIT SON DISCOURS

M. Hymans. — J'avais espéré que le pays saurait faire justice des calomnies dont on avait abreuvé les mandataires du parti libéral. Nous n'avons pas mérité d'être assimilés à des bandits. Parmi nous, il en est beaucoup qui ont rendu des services au pays. N'avons-nous pas collaboré parfois à l'œuvre gouvernementale ? N'avons-nous pas aidé la majorité à réaliser l'œuvre coloniale, à démocratiser l'armée ? Et M. Schollaert n'a-t-il pas tendu alors la main aux socialistes et aux libéraux ?

Personne à droite ne s'est levée au sein de la majorité, pour flétrir les procédés des propagandistes cléricaux. Vous pouviez le faire maintenant que la bataille est finie.

M. Vandervelde. — Elle n'est pas finie.

M. Hymans. — Dans les campagnes, on a fanatisé les populations. On leur a dit que nous voulions démolir les églises et expulser les religieux.

M. Wauwermans. — Et vos affiches !

M. Segers. — Et les 20 millions aux couvents !

M. Hymans. — Ne discutons pas cela. Et en tout cas, le projet Schollaert était une aventure. C'est nous qui avons empêché sa réalisation. Et nous en sommes fiers.

Nul d'entre nous ne propose la suppression de la liberté religieuse